Politique spatiale européenne: rôle et stratégie de la Communauté

2001/2072(COS) - 17/01/2002 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté le rapport de M. Konstantinos ALYSSANDRAKIS (GUE/NGL, GR) tel qu'il a été établi par la commission au fond (se reporter au résumé de la commission au fond). La plénière a souligné que les activités spatiales devraient uniquement être menées à des fins pacifiques et pourraient inclure des opérations militaires de sauvegarde de la paix. Les besoins européens doivent établir clairement que l'exploitation et l'utilisation de l'espace devraient être menés à des fins pacifiques dans l'intérêt de l'humanité et conformément au droit international. La non-prolifération des armes et la renonciation à la course aux armements dans l'espace devraient constituer le principe directeur de la politique spatiale européenne. Les députés se félicitent du projet d'une stratégie européenne spatiale et soulignent l'importance d'une coopération étroite et effective entre la Commission européenne et l'Agence Spatiale Européenne (ASE). Le Parlement européen estime que l'Agence (qui opère sur les bases d'une coopération intergouvernementale) devrait, à long terme, être incorporée à l'Union européenne tout en conservant son autonomie. Les députés soulignent enfin l'importance du projet GALILEO pour le transport et la stratégie spatiale européenne.